

Ministre des Affaires du Nord, ministre responsable de
Développement économique Canada pour les Prairies et
ministre responsable de l'Agence canadienne de
développement économique du Nord



Minister of Northern Affairs, Minister responsible for
Prairies Economic Development Canada and
Minister responsible for the Canadian Northern
Economic Development Agency

Ottawa, Canada K1A 0H4

L'honorable John Williamson
Président
Comité permanent des comptes publics
Chambres des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Cher collègue,

J'ai le plaisir de vous présenter une copie, dans les deux langues officielles, de la réponse du gouvernement au Rapport 17 du Comité permanent des comptes publics (PACP), intitulé : Fonds d'aide et de relance régionale (le rapport du PACP). Le gouvernement du Canada remercie le Comité permanent des comptes publics de son travail et de ses recommandations, et accepte de lui présenter les rapports selon le calendrier demandé.

Pendant la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada a rapidement mis en œuvre des programmes d'aide d'urgence afin de soutenir les emplois et les entreprises du pays. À titre d'exemple, les sept agences de développement régional (ADR) et près de 270 sociétés d'aide au développement des collectivités d'un bout à l'autre du Canada ont fourni plus de 1,9 milliard de dollars au titre du Fonds d'aide et de relance régionale (FARR) à plus de 25 000 entreprises et organisations. Cette aide a permis de soutenir plus de 325 000 emplois (y compris les emplois conservés par les entreprises et soutenus par des organisations à but non lucratif). Les ADR s'efforcent sans relâche d'améliorer l'exécution de programmes et d'intégrer des pratiques exemplaires.

Depuis juin 2021, les ADR mettent en œuvre les initiatives de relance liées à la COVID-19 annoncées dans le budget de 2021 et dont il est question dans le rapport du PACP, soit le Fonds canadien de revitalisation des communautés, le Fonds d'aide au tourisme, le Fonds pour l'emploi et la croissance, l'Initiative d'appui aux grands festivals et événements et l'Initiative de relance régionale de l'aérospatiale, pour un financement total de 2,2 milliards de dollars. Ces initiatives aident les secteurs les plus touchés par la pandémie de COVID-19, et fournissent un soutien aux entreprises, aux organisations et aux collectivités canadiennes afin de leur permettre de se rétablir, de croître et de prospérer après la pandémie. Les ADR ont intégré les leçons retenues du FARR à l'exécution de ces initiatives de relance liées à la COVID-19, ce qui leur a permis d'améliorer la façon dont elles exécutent les programmes liés à la pandémie, d'assurer une meilleure coordination et transparence, et de promouvoir l'équité, en plus de

Canada

présenter de meilleurs rapports sur les résultats.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire de la réponse du gouvernement au rapport du PACP au nom de mes collègues ministres responsables des autres ADR.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Daniel Vandal, député
Ministre des Affaires du Nord, ministre responsable de Développement économique Canada pour les Prairies et ministre responsable de l'Agence canadienne de développement économique du Nord

c.c.: Ginette Petitpas Taylor, députée, Ministre des Langues officielles et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
Pascale St-Onge, députée, Ministre des Sports et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
Patty Hajdu, députée, Ministre des Services aux Autochtones et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario
Filomena Tassi, députée, Ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario
Harjit S. Sajjan, député, Ministre du Développement international et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Pacifique Canada
Mary Ng, députée, Ministre du Commerce international, de la Promotion des exportations, de la Petite Entreprise et du Développement économique

Pièce jointe : RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX RECOMMANDATIONS ET RAPPORT D'ÉTAPE

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX RECOMMANDATIONS ET RAPPORT D'ÉTAPE

1. Première recommandation du Comité

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Développement économique Canada pour les régions du Québec, l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Développement économique Canada pour les Prairies, Développement économique Canada pour le Pacifique et l'Agence canadienne de développement économique du Nord, (ci-après les agences de développement régional) doivent présenter au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape conjoint sur les cibles fixées pour le soutien aux groupes sous-représentés. Ces cibles devraient être établies pour chacun des cinq programmes de relance liés à la COVID-19 annoncés dans le budget fédéral de 2021, soit le Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC), le Fonds d'aide au tourisme (FAT), le Fonds pour l'emploi et la croissance (FEC), l'Initiative d'appui aux grands festivals et événements (IAGFE), et l'Initiative de relance régionale de l'aérospatiale (IRRA). Un rapport définitif conjoint portant sur l'atteinte de ces objectifs pour 2022-2023 doit aussi être présenté.

Rapport d'étape à présenter d'ici le 31 décembre 2022.

Un rapport définitif doit également être présenté d'ici le 31 mai 2023.

Réponse du gouvernement et état

Les informations suivantes répondent à l'exigence de présenter un rapport d'étape au PACP d'ici le 31 décembre 2022, comme demandé dans la recommandation ci-dessus.

Les agences de développement régional (ADR) ont mis en application l'ACS Plus dans la conception et l'exécution des initiatives annoncées dans le budget de 2021. Des cibles ont donc été établies pour les groupes sous-représentés pour trois des cinq initiatives, s'il y avait lieu, à la lumière des objectifs et de la clientèle cible de chacune. Il convient de mentionner que l'IRRA n'a pas été exécutée par l'Agence canadienne de développement économique du Nord et l'IAGFE n'a pas été exécutée par l'Agence de promotion économique du Canada, l'Agence canadienne de développement économique du Nord et l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, étant donné l'absence de demandeurs admissibles dans leurs régions.

Parmi les initiatives de relance dont les cibles appuient les résultats de l'ACS Plus, notons les suivantes :

- Le FEC vise à soutenir 200 entreprises et organisations détenues par des groupes sous-représentés dans les régions couvertes par l'ensemble des ADR et à verser 140 millions de dollars de l'allocation de 700 millions de dollars à des groupes sous-représentés. En outre, le FEC a consacré un financement pouvant atteindre 70 millions de dollars aux entreprises créées après janvier 2020 qui répondaient aux critères d'admissibilité.

- Le FAT vise à soutenir 360 entreprises et organisations détenues par des membres de groupes sous-représentés, ainsi qu'à verser 10 % du financement (ou 50 millions de dollars) en vue de soutenir des initiatives touristiques autochtones.
- L'IRRA vise à soutenir la participation générale des femmes employées dans les secteurs suivants : 11 095 femmes qui travaillent dans l'industrie de la fabrication aérospatiale et 27 650 femmes qui travaillent dans l'industrie du transport aérien d'ici 2024, car elles sont actuellement sous-représentées. Les progrès réalisés vers l'atteinte de ces cibles pour l'IRRA feront l'objet d'un suivi par l'intermédiaire des résultats présentés dans le Recensement de 2024 de Statistique Canada.

Il n'était pas approprié d'établir des cibles pour les groupes sous-représentés pour le FCRC, fonds qui soutenait les organisations à but non lucratif, les municipalités et d'autres organisations locales (p. ex., des organisations autochtones) afin d'agrandir ou d'améliorer des espaces publics, de favoriser la revitalisation communautaire et d'assurer l'accessibilité pour un vaste éventail d'utilisateurs, y compris des membres de groupes sous-représentés. Toutefois, en reconnaissance des défis uniques auxquels les collectivités rurales et éloignées se heurtent en matière de financement des projets d'infrastructure par rapport aux zones urbaines, le soutien du FCRC a été ciblé à 550 collectivités rurales et éloignées et 250 millions de dollars de l'affectation budgétaire totale de 500 millions de dollars des ADR ont été consacrés aux collectivités rurales et éloignées.

L'IAGFE n'avait pas non plus de cible établie pour les groupes sous-représentés. L'Initiative cible son soutien aux événements de grande envergure (p. ex. le Stampede de Calgary) dont les revenus annuels étaient supérieurs à 10 millions de dollars avant la pandémie afin de garantir la poursuite de leurs activités, de les aider à adapter leurs activités aux nouvelles réalités imposées par la pandémie et de les placer dans une meilleure situation pour l'avenir. L'IAGFE ne se prêtait donc pas à l'établissement de cibles précises pour les groupes sous-représentés.

Compte tenu de cela, les ADR présenteront un rapport au PACP d'ici le 31 mai 2023, lequel exposera de façon détaillée si les objectifs établis relativement aux initiatives de relance liées à la COVID-19 énoncées dans le budget de 2021 en ce qui concerne le FEC, le FAT et le FCRC, ont été atteints en 2022-2023 tel que prévu. Puisque les résultats de l'IRRA seront confirmés par le recensement national de 2024, un rapport ultérieur sur cette seule initiative pourrait être fourni en 2025 une fois que les données du recensement seront disponibles.

2. Deuxième recommandation du Comité

Les agences de développement régional doivent présenter au Comité un rapport conjoint sur les progrès réalisés afin d'assurer une meilleure coordination, équité et transparence dans la mise en place des cinq programmes de relance liés à la COVID-19 annoncés dans le budget de 2021, soit le Fonds canadien de revitalisation des communautés, le Fonds d'aide au tourisme, le Fonds pour l'emploi et la croissance, l'Initiative d'appui aux grands festivals et événements, et l'Initiative de relance régionale de l'aérospatiale.

Un rapport définitif doit être présenté d'ici le 31 mai 2023.

Réponse du gouvernement et état

Comme demandé, les ADR présenteront un rapport définitif au PACP d'ici le 31 mai 2023, rapport qui présentera les progrès réalisés afin d'assurer une meilleure coordination, équité et transparence dans la mise en place des initiatives de relance liées à la COVID-19 annoncées dans le budget de 2021.

Les ADR s'efforcent continuellement de répondre à des besoins régionaux diversifiés et fondés sur le lieu, tout en renforçant la coordination dans l'exécution de ces initiatives. En ce qui concerne les initiatives de relance liées au budget de 2021, les ADR ont adopté des paramètres de programme et des critères d'admissibilité communs afin d'assurer une approche équitable et uniforme (p. ex. une période continue de réception des demandes pour le Fonds pour l'emploi et la croissance) tout en conservant une marge de manœuvre régionale pour tenir compte des réalités des régions. Les ADR ont mis sur pied des équipes de mise en œuvre pour chacune des initiatives afin d'assurer une meilleure coordination, ont utilisé des messages publics et un contenu Web semblables, par souci d'uniformité et de transparence, et ont échangé des pratiques exemplaires.

3. Troisième recommandation du Comité

Les agences de développement régional doivent présenter au Comité un rapport conjoint sur les mesures prises afin de produire des rapports exacts et harmonisés sur les résultats de programme tout en tenant adéquatement compte des réalités et besoins distincts des régions où elles mènent leurs activités.

Un rapport définitif doit être présenté d'ici le 31 mai 2023.

Réponse du gouvernement et état

Comme demandé, les ADR présenteront un rapport définitif d'ici le 31 mai 2023 sur les efforts déployés afin de produire des rapports exacts et harmonisés sur les résultats de programme pour les initiatives annoncées dans le budget de 2021, tout en étant réceptives aux besoins et réalités des régions où elles mènent leurs activités.

Les ADR reconnaissent qu'il est important d'adopter une approche harmonisée à l'égard des résultats de programme afin de produire des rapports exacts. Les ADR ont fait fond sur les leçons retenues de l'exécution du Fonds d'aide et de relance régionale et, dans le cadre des efforts d'amélioration continue qu'elles déploient sans cesse, ont pris des mesures afin d'accroître l'exactitude des indicateurs de rendement et des données recueillies pour les cinq initiatives de relance économique liées à la COVID-19 annoncées dans le budget de 2021. Les

ADR ont mis en place un groupe de travail afin de rendre la collecte de données et la production de rapports sur les résultats de l'initiative plus uniformes, y compris pour les groupes sous-représentés. Les résultats des initiatives sont mis à jour grâce à un modèle harmonisé de production de rapports.

4. Quatrième recommandation du Comité

Les agences de développement régional doivent présenter au Comité un rapport conjoint contenant les informations suivantes : 1) le nombre de dossiers provenant de bénéficiaires qui ont été jugés inadmissibles ou présentant des sommes qui ont été jugées inadmissibles après coup; 2) les sommes remboursées pour cette raison; 3) les mesures prises pour favoriser le remboursement. Des rapports sur le taux de défaut des prêts remboursables devront aussi être présentés.

Un rapport doit être présenté d'ici le 31 mai 2023.

Des rapports sur les taux de défaut devront aussi être présentés aux intervalles suivants :

30 juin 2024

31 décembre 2024

30 juin 2025

31 décembre 2025

Réponse du gouvernement et état

Les ADR présenteront le rapport conjoint demandé par le PACP d'ici le 31 mai 2023.

Le 6 mai 2022, les ADR ont présenté au PACP un rapport conjoint initial sur les remboursements, les défauts et les dépenses inadmissibles pour le FARR.

Des rapports sur les taux de défaut seront aussi présentés au PACP aux intervalles indiqués dans la recommandation.